



## Régularisation

-----  
Par walid

Bonjour

Je souhaiterais avoir votre avis éclairé sur ma situation en vue d'une éventuelle demande de régularisation.

Je suis un homme de nationalité algérienne, âgé de 28 ans, présent en France depuis 10 ans de manière continue, avec des justificatifs mensuels attestant de ma présence. J'ai d'abord été en situation régulière avec plusieurs titres de séjour étudiant, mais j'ai reçu un refus de renouvellement accompagné d'une OQTF il y a plus de 3 ans en raison d'un redoublement. Malgré cette décision, je suis resté en France et j'ai poursuivi mon parcours universitaire, obtenant récemment un Master en Intelligence Artificielle, domaine reconnu comme secteur en tension. Pendant mes études, j'ai également effectué plusieurs stages dans mon domaine.

Sur le plan familial, je suis célibataire, sans enfant, fils unique. Mes parents sont divorcés depuis ma naissance et j'ai toujours été sous la \*\*garde exclusive de ma mère, aujourd'hui de nationalité française, résidant légalement en France, et qui assure mon soutien financier régulier (virements mensuels). J'habite actuellement seul, principalement pour des raisons liées à la proximité de mes études, mais je garde un lien fort et exclusif avec ma mère.

Compte tenu de ces éléments, pensez-vous qu'il est \*judicieux de déposer dès maintenant une demande de régularisation au titre de la vie privée et familiale, malgré le fait que l'accord franco-algérien évoque un délai de 15 ans dans le cas d'un séjour sous titre étudiant ?

Estimez-vous que mon OQTF ancienne peut encore constituer un obstacle sérieux à ma demande, même si j'ai poursuivi et réussi mes études depuis ?

Enfin, quelles seraient selon vous mes chances réelles de succès dans un tel dossier, au regard de ma situation personnelle, familiale et professionnelle.

Je vous remercie vivement par avance pour votre temps et vos précieux conseils.

Bien cordialement,